



Dossier de presse

Convention pour la mise en œuvre du grenelle de l'environnement en Corse

Installation du comité de suivi du grenelle de l'environnement en Corse

Le 9 décembre 2010

Contacts presse

Préfecture : Martine Vignocchi 06 48 75 05 03

CTC : François-Dominique de Peretti 06 74 82 92 32

Le Grenelle : un processus de concertation inédit ...

Lancé en 2007, le Grenelle de l'environnement a donné lieu à une mobilisation inédite et une démarche partenariale sans précédent de tous les acteurs publics et privés pour bâtir ensemble un développement plus humain et plus respectueux de notre environnement.

La mise en œuvre des 268 engagements issus de ce processus s'est déjà traduite au niveau national par des mesures législatives avec l'adoption définitive des lois dites Grenelle 1 du 23 juillet 2009 et Grenelle 2 du 29 juin 2010, des mesures fiscales et budgétaires, ou à travers l'adoption de plans de mobilisation, comme par exemple le plan de mobilisation des filières et des territoires pour le développement des métiers de l'économie verte. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, la Corse est une des 5 régions expérimentales en 2010.

... Qui se décline au plus près des territoires et des citoyens

La réussite du Grenelle passe aujourd'hui par sa mise en œuvre au plus près des enjeux locaux avec l'implication de l'ensemble des acteurs régionaux.

Cette « territorialisation » du Grenelle est portée en Corse par l'Etat et la Collectivité territoriale de Corse, mais aussi par de nombreux acteurs dynamiques et volontaires.

Dans ce cadre, l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse ont souhaité signer une convention partenariale pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement en Corse .

Ils s'engagent à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement, prioritaires pour la Corse et qui tiennent de ses spécificités :

- en matière de lutte contre le changement climatique

- en matière de préservation de la biodiversité et de protection des milieux naturels
- en matière de préservation de la santé et de lutte contre les risques.

Pour favoriser la mise en œuvre du Grenelle, ils s'engagent également à avoir une action en matière de formation aux emplois et métiers de l'économie verte et à soutenir le pôle de compétitivité Capénergies à travers sa gouvernance et les actions de soutien aux entreprises, aux programmes structurants et au montage de projets collaboratifs.

... Grâce à une nouvelle gouvernance partagée

Pour suivre la mise en œuvre du Grenelle, l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse installent aujourd'hui, 9 décembre, le comité de suivi du Grenelle. Il s'agit d'un lieu de concertation, de partage d'expériences, d'impulsion de bonnes pratiques et suivi des actions concrètes mises en œuvre.

Il s'agit d'une structure fondée sur la gouvernance à 5 comprenant les collèges des collectivités et des élus, services de l'Etat et de la CTC et organismes publics, employeurs, salariés, associations.

Ce comité de suivi sera aussi un lieu pour suivre et accompagner les démarches d'agenda 21 local engagées par les collectivités, ainsi que les actions stratégiques et innovantes (diagnostic, diffusion de bonnes pratiques, formation, observatoire des métiers, évaluation...) pour le développement des métiers et emplois de l'économie verte.

Cette première réunion sera aussi l'occasion d'échanger sur de nombreuses actions de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement déjà engagées en Corse et portées par différents acteurs.